

E

Appen

REMARQUES

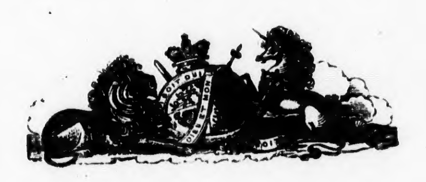
SUR LES

Arpentages faits dans le Bas-Canada,

ET

EXTRAITS DE RAPPORTS D'ARPENTEURS.

Appendice No. 27, du Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, pour 1861.



QUÉBEC:
IMPRIMÉ POUR LES ENTREPRENEURS, PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.
1862.

TOWNSHIPS

Aberford ....
Pontefract...
Baskatonge.
Polette et T
Spaulding...
Tourelle.....
Daaquam...
Rolette et
Garneau, G
Armand.....
Mann........

TABLE DES MATIÈRES.

TOWI

Ce
Pontiac,
Il
sud-est,
Killaly.
De
Moine,
suivie
lesquel
gnent
dernièr
d'Abe
M
sont, I
suit :
«
partic
Moine
le sol
l'oues
belles
établ
chose
tonne
lation
coup
enga

DESCRIPTION

DES

TOWNSHIPS ARPENTÉS DANS LE BAS-CANADA,

EN 1861,

SUIVIE D'EXTRAITS DE RAPPORTS D'ARPENTEURS.

TOWNSHIP D'ABERFORD.

Ce township est situé sur la rive nord de la Rivière-des-Outaouais, dans le comté de Pontiac, et il est la limite ouest la plus extrême des townships arpentés dans le Bas-Canada.

Il a 9 milles de large sur une profondeur de 13 milles, et borné d'un côté, vers le sud-est, par le township arpenté d'Aberdeen, et de l'autre, par le township projeté de Killaly.

Depuis son angle sud-est et sur toute sa profondeur, il est arrosé par la Rivière-du-Moine, cours d'eau considérable, ainsi nommé parce qu'il était la route ordinairement suivie par les premiers missionnaires pour se rendre au Grand-Lac et au Lac-des-Quinze, lesquels sont les principaux affluents de la Rivière-des-Outaouais, dont les sources se joignent à celles de la Rivière-du-Moine à une distance de 200 milles sur le cours de cette dernière, depuis son embouchure sur la Rivière-des-Outaouais, à l'angle ouest du township d'Aberdeen.

M. l'arpenteur Sinclair a tracé et subdivisé en lots de ferme 32,650 acres, lesquels sont, pour la plupart, situés dans l'angle nord-ouest du township. Il en fait rapport comme suit :

« Sur le plan ci-joint sont figurés les montagnes, savanes, terres brûlées et bois ; la partie du sol la plus avantageuse se trouve sur le côté sud du bras ouest de la Rivière-du-Moine, et à l'angle nord-ouest du township autour du Lac Sucker, en dehors du township, le sol est préférable, en quelque sorte, à celui de l'intérieur. Depuis le Lac Sucker, vers l'ouest et en traversant la Rivière-de-l'Ours, dans la direction des Deux-Rivières, il y a de belles étendues de terre de bois dur, entremêlé çà et là de pins de grandes dimensions.

« Les lots que je viens justement de tracer sont d'un accès facile, et les colons qui s'y établiraient trouveraient qu'ils sont avantageux à la culture du foin et de l'avoine—deux choses d'un écoulement facile parmi les fabricants de bois, car la première se vend $30 le tonneau et la seconde 75 ou 80 centins le boisseau. Ce serait donc une excellente spéculation pour les jeunes gens qui voudraient aller là et se livrer à cette culture. Il y a beaucoup de terres dont le défrichement ne coûterait pas plus de $12 l'acre. Des personnes engagées dans le commerce de bois viennent de commencer des exploitations sur une

grande échelle, et qui devront être continuées pendant bien des années, non seulement dans le voisinage immédiat de ce township, mais aussi à une distance considérable en amont de la rivière.

« En haut de la Grande-Chute, cette étendue de pays est sillonnée par plusieurs routes, et la principale, qui a été faite par M. William Moffatt, de Pembroke, s'étend depuis l'embouchure de la Rivière-du-Moine jusqu'au côté ouest de la rivière. Pendant sept milles, c'est une route d'été, mais en hiver c'est un bon chemin jusqu'à la Grande-Chute, où M. Moffatt a une ferme, la seule du township qui soit actuellement occupée par un colon. M. Ryan a une ferme dans le township, sur laquelle il cultive du foin, mais personne ne l'habite. Construit par le gouvernement, le chemin fait par M. Moffatt aurait coûté près de cent louis par mille. A part de cette route principale, il en est d'autres qui mènent à l'ouest, en arrière du township. L'une a son point de départ à l'embouchure du Fils-du-Grand ou bras ouest. Je crois qu'avant longtemps cet endroit deviendra le site d'un village; car à peu de distance se trouvent d'excellents pouvoirs-d'eau sur la Grande-Rivière et son bras ouest.

« Il y a du pin de belle qualité dans ce township, et je pense que cette année les plus beaux bois de construction du Haut-Ottawa viendront de cet endroit, où en font faire les syndics de la succession Egan. »

TOWNSHIP DE PONTEFRACT.

Le township de Pontefract est situé en arrière de Mansfield, dans le comté de Pontiac, et à l'est il est contigu au township arpenté d'Huddersfield. Il est de neuf milles de large sur quatorze de profondeur. Il est coupé dans toute son étendue par la Rivière-Coulonge et son tributaire, qui se déchargent dans la Rivière-des-Outaouais au Fort Coulonge, dans le township de Mansfield.

Le sol de ce township est montueux et couvert de plusieurs grands lacs, surtout dans sa partie ouest. Sur l'étendue de pays explorée en amont de la Coulonge, le bois dur domine. Généralement, le sol est formé d'une riche marne, mais le plus souvent il est rocheux.

TOWNSHIP DE BASKATONGE.

Ce township est situé sur la Rivière-Gatineau. Il est de neuf milles de large et de 14 de profondeur. Des townships arpentés dans le comté d'Ottawa, c'est celui qui est le plus au nord. Il est de figure irrégulière, et borné à l'ouest et au nord-ouest par la Rivière-Gatineau, qui, à cet endroit, bien qu'à une distance de 100 milles—à vol d'oiseau—au nord de son embouchure, est un grand cours d'eau, plus ou moins rapide, mais généralement navigable en canot, et dont la largeur moyenne est de dix chaînes. La Rivière-Baskatonge, dont les eaux arrosent les terres de ce township avant de se jeter dans la Rivière-Coulonge à environ 2½ milles au-dessus de la Rivière-Jean-de-Terre, est la décharge du lac de ce nom : grande nappe d'eau de figure quadrilatérale de 11½ milles de long et de 12½ de large.

L'on trouve, dans le rapport de M. l'arpenteur Bouchette, la description suivante des terres autour de ce lac et de la partie arable arpentée dans le township de Baskatonge :—

« Quant à la configuration géographique de cette section du pays, elle est généralement avantageuse ; le sol est formé de dépôts d'alluvion qui couvrent une étendue considérable du township. Pendant les crues, la Rivière-Gatineau inonde, sur tout son cours, les terrains plats, et c'est à cela qu'est due la formation de ces dépôts d'alluvion. En bien des endroits, les terres sont hautes et couvertes de bois dur. Le pin blanc ou rouge est

rare dans cette partie de la Gatineau ; mais au-dessus et au-dessous des limites de Baskatonge, MM. Gilmour et Hamilton font, tous les ans, de grandes quantités de billots de sciage. Il y a aussi un bon chemin d'hiver qui traverse le township vers le centre. Ce chemin a été fait par les messieurs que je viens de nommer, et à peu de frais on pourrait maintenant le rendre praticable pendant l'été. Cette amélioration seule porterait les colons à venir s'établir le long du chemin et des bords du Lac Baskatonge, où il y a une belle étendue de terre couverte de bois dur.

« Ce township a un caractère tout particulier. Depuis les bords de la Rivière-Gatineau jusqu'au-delà du Lac-Baskatonge, le sol est ouduleux et les pentes graduelles, sauf quelques exceptions. Les côtés sud-est et est du lac susdit sont très-montagneux et raboteux, avec çà et là de profondes ravines qui les rendent tout-à-fait impropres à la culture. Ces rangées de montagnes sont celles qui divisent les eaux des rivières du Lièvre et Gatineau, et, s'il faut en croire le rapport des Sauvages, les eaux du Lac-Baskatonge s'écoulent par ces deux rivières. Pour ma part, je suis de cet avis ; car, par le fait que les eaux de la Gatineau refluent dans le lac, l'on doit conclure que son niveau est moins élevé. Il n'y a aucun doute que les terres aux environs d'un grand nombre de lacs dans le township seraient, sans cela, propres à la culture. Il y a aussi des savanes, mais elles pourraient être converties en prairies par le drainage ordinaire. Je pense, néanmoins, que les lacs seront, pour les colons, plus avantageux qu'autrement, car ils abondent en très-beaux poissons, pesant de 5 à 25 livres. Le côté ouest de la Gatineau, depuis la limite du township d'Egan et jusqu'à plusieurs milles au-delà de la ferme de Gilmour (qui est sur une île de la Rivière-Gatineau d'une étendue considérable et qui renferme plusieurs cents acres de belles terre) et de là à l'ouest, 14 ou 15 milles en arrière, est propre à la culture, sa surface étant unie ; en quelques endroits, le sol est pierreux, mais ailleurs il se compose d'argile et de marne jaune, et il est, par conséquent, propre à la culture."

TOWNSHIPS DE POLETTE ET TURCOTTE.

Ces townships contigus sont situés sur le côté nord de la Rivière-St.-Maurice. Le township de Polette, sis partie dans le comté de Champlain et partie dans le comté de Portneuf, touche par le sud-ouest la seigneurie de Batiscan, et présente sur la rivière St. Maurice un front de 12½ milles, divisé en 62 lots de ferme, plusieurs desquels sont déjà occupés ; le grand commerce de bois qui se fait sur cette rivière et ses tributaires, contribuera beaucoup à en augmenter la valeur.

La Rivière-Wisseneau ou Wasseneau, qui se décharge dans la Rivière-St.-Maurice à environ un demi-mille plus bas que l'embouchure de la Rivière-aux-Rats, dans le township de Turcotte, traverse ce township du nord-est au sud-ouest ; le bras nord de cette rivière entre dans le township dans la direction du nord-ouest ; elle offre, ainsi que ses tributaires, d'après ce que l'on en rapporte, de magnifiques étendues de terre très-favorables aux établissements.

Le township de Turcotte, situé dans le comté de Portneuf, est contigu au sud-ouest du township de Polette, et son front sur le St. Maurice est divisé en 60 lots de ferme sur les deux côtés de la Rivière-aux-Rats, à partir de la profondeur du premier rang jusqu'à la limite nord-ouest du township, a été arpenté ; ce rang, ainsi que ceux déjà arpentés en arrière du St. Maurice, ouvriront à la colonisation un grand nombre de belles étendues de terre propre à la culture, couvrant plus de 41,042 acres subdivisés en rangs et en lots, comme le fait voir l'arpenteur provincial M. Wallace, dans son rapport adressé au département :

« Le front du township de Polette offre de belles étendues de terre. La partie adjacente au St. Maurice se compose de dépôts d'alluvion de différents âges, distribués en cou-

ches successives, variant en hauteur de quelques pieds à environ cent pieds; le sol du plateau plus élevé ou plus ancien, est toujours le meilleur. Sept de ces couches ou des anciens bords du St. Maurice sont distinctement visibles en plusieurs endroits. Là, le sol est sablonneux, et les parties élevées contiennent plus de matière végétale que les parties basses. Le bois qui s'y trouve est le sapin, l'épinette, le pin, le tremble, le bouleau blanc, jaune et noir, le cèdre, le frène et à certaines places le tilleul (bois blanc). Au-dessus de la côte ou du bord de la rivière, qui, par endroits, est plein de précipices et de roches, le sol est généralement composé d'une bonne marne brune, et couvert de bouleau noir et jaune, d'érable, de sapin, cèdre, frène, mérisier, pin, épinette rouge, etc., etc. La contrée est presque toujours ondulante, mais pas si montueuse que dans le township de Turcotte. Il y a deux fermes sur le front de ce township; elles se trouvent indiquées sur le plan; l'une appartient à la succession Hall, et l'autre à M. Baptiste.

" Le front du township de Turcotte, le premier ainsi que parties des 2e, 3e et 4e rangs, offrent aussi de belles étendues de terre, sur lesquelles on remarque les mêmes plateaux successifs que l'on trouve dans le township de Polette, et qui sont couvertes des mêmes espèces de bois. La côte ou le bord proprement dit, surtout dans le quatrième rang, est plus élevé que dans le township de Polette, rempli de précipices et de roches par endroits, et s'élève à sept ou huit cents pieds; la direction des vallées, cependant, étant presque nord et sud, il est très-facile d'atteindre les terres hautes, vu qu'il s'y trouve un bon nombre de chemins pour le transport du bois.

" Il y a une ferme considérable à l'embouchure de la Rivière-aux-Rats, sur le premier rang, elle appartient à M. Baptiste, et lui rapporte de grandes quantités de foin, avoine, pommes de terre, etc. Les semences et les récoltes se font en même temps que dans les environs des Trois-Rivières, et le sol y est beaucoup plus fertile.

" Le reste des rangs 1, 2, 3 et 4 est généralement accidenté et montueux, inégal et rocheux, mais offre de belles vallées et des étendues de terre d'une grande valeur. Le sol est généralement composé d'une riche marne brune ou terreau noir, couvert de grands mérisiers, d'érable, pin, sapin, épinette, tremble, cèdre, hètre, épinette rouge, et par endroits de chène rouge et de bois de fer. Cette contrée est traversée d'un grand nombre de chemins propres au transport du bois; quelques-uns de ces chemins n'exigeraient que peu ou point de réparations pour en faire des routes carrossables, sans compter qu'ils traversent les meilleures vallées; de sorte que, bien que ces rangs soient plus accidentés que le sol du côté ouest de la Rivière-aux-Rats, les colons n'auront pas de difficultés à y faire des chemins.

" Le rang A, qui est divisé en lots sur la Rivière-aux-Rats, jusqu'au 24e lot, offre, à cet instant, le même sol et la même qualité que les premiers rangs, mais est moins accidenté. Au-dessus, jusqu'à la fourche de Cigoncique ou Grande Fourche, le front de ce rang est borné par des collines rocheuses remplies de précipices, atteignant par endroits une hauteur de plus de huit cents pieds et ayant parfois à leurs bases des étendues de terre unie, le long de la Rivière-aux-Rats. Le reste des lots a été divisé le long de la ligne de profondeur de ce rang, ou ligne centrale; c'est la meilleure place pour ouvrir un chemin dans l'intérieur du township, jusqu'au lot 52. A partir des lots 24 à 56, ce rang offre une assez grande étendue de terre montueuse et rocheuse, bien que la moitié au moins soit propre à la culture; le sol et le bois sont les mêmes que dans les premiers rangs; les parties les plus accidentées couvertes de bois franc d'une très grande hauteur et de bois mêlé, pourraient faire de bonnes terres à bois. Il y a de belles étendues de terres unies sur lesquelles se trouve du bois de la plus grande espèce. A partir du lot 56 à aller jusqu'en arrière du township, ce rang, à l'exception du front plein de précipices et de roches sur la Rivière-aux-Rats, offre de très-bonnes terres couvertes de beau bois, et de grandes étendues de terre unie ou ondulante.

" Les rangs B et C offrent généralement de très-belles étendues de terre, si l'on en excepte quelques endroits près de la Rivière-aux-Rats, où l'on trouve beaucoup de pierres et de roches. Le sol y est aussi composé d'une riche marne brune ou terreau noir, couvert de mérisier, érable, hêtre, sapin, tremble, frène, cèdre, chène rouge, etc., etc. Il a plusieurs clairières le long de la Rivière-aux-Rats; quelques-unes appartiennent à M. Baptiste, et d'autres ont été abandonnées par les fabricants de bois, une fois leurs travaux finis.

" La partie non arpentée de ce township a été explorée à plusieurs endroits et offre, tout le long, de bonnes étendues de terre qui ne sont pas si accidentées que celles situées près

du St. Maurice ou sur la Rivière-aux-Rats ; le sol y est le même ou peut-être plus profond le bois y est plus grand, et l'on y trouve des lots considérables de terre presqu'unie ou ondoyante ; l'épinette rouge et le bouleau noir, surtout, sont d'une grande dimension et de qualité supérieure.

« Toutes les chaînes de montagnes dans ces townships et généralement sur toute la surface du territoire du St. Maurice, courent presque nord et sud, présentant des vallées formées par les érosions de la période glaciale. Pour cette raison, je désire respectueusement suggérer à votre département que les townships qui seront établis, à l'avenir, dans ce territoire, soient tracés de manière à ce que leurs lignes latérales courent Est et ouest, afin que les lignes de rang et, conséquemment, les chemins de rang, puissent se trouver au nord et au sud, pour l'avantage et la commodité des colons, vu que tous les habitants d'un rang ont, ou devraient avoir, des relations fréquentes entre eux. Il serait aussi à propos de suivre ce plan dans la subdivision de la partie non arpentée du township de Turcotte, chaque fois que la chose sera nécessaire.

« Les ressources du territoire du St. Maurice sont immenses. A l'heure qu'il est, le seul revenu que l'on en retire est le pin, et la quantité en serait bien plus grande si les fabricants de bois pouvaient poursuivre avec plus de facilité leur commerce toujours praticable.

« Le moyen le plus simple de développer les ressources de ce territoire est de construire un bon chemin carossable à partir de l'établissement en arrière des Trois-Rivières jusqu'à la Rivière-aux-Rats ; à cette localité, le chemin devrait avoir un embranchement jusqu'à la Rivière-Vermillon, au nord-ouest, le long de la vallée de la Rivière-aux-Rats, ou tout auprès, et aboutir dans les environs de la Tuque, au nord. Ce devrait être un chemin de colonisation semblable à ceux qui, par autorité de votre département, ont ouvert plusieurs autres parties du pays aux colons, surtout dans le Haut-Canada. Ce chemin aurait l'effet de faire établir la contrée des deux côtés du St. Maurice, vu que des passages d'eau pourraient être établis plus bas, et à beaucoup d'endroits plus haut que la Tuque. Les colons, outre qu'ils sont par eux-mêmes d'une grande valeur pour le pays et ses revenus, seraient encore d'une grande utilité aux fabricants de bois, en ce sens qu'ils les approvisionneraient de fourage pour leurs animaux, qu'il leur faut aujourd'hui faire venir des Trois-Rivières, ainsi que des légumes, tels que pommes de terre, etc. Le chemin serait aussi d'une immense valeur pour le commerce de bois, vu que les fabricants de bois pourraient s'en servir à toute saison de l'année, tandis qu'aujourd'hui ils n'ont que le St. Maurice, chemin d'été et d'hiver uniquement,—chemin d'été pour les canots et les bateaux, et chemin d'hiver pour les attelages. L'automne, avant que la glace soit assez solide pour les attelages, et le printemps quand elle est trop faible pour cette opération, les fabricants de bois n'ont, pendant plusieurs semaines, aucun moyen de transporter leurs provisions à leurs chantiers. La valeur de ce chemin sera justement appréciée si l'on songe que le commerce de bois commence l'automne, vers septembre ou octobre, et que le bois n'arrive à Québec qu'en juin, juillet ou août de l'année suivante. Grand nombre de fabricants de bois ne peuvent expédier leurs provisions par la rivière tant que la navigation est arrêtée par les glaces flottantes, et il leur faut envoyer leurs "conducteurs" sur la glace le printemps, des semaines avant que leurs services ne soient requis ou qu'ils puissent rendre l'équivalent de leurs gages élevés. Certains fabricants de bois sur le St. Maurice envoient maintenant par le chemin de la rivière pendant l'hiver les provisions nécessaires pour les opérations de l'hiver suivant, courant par là, non seulement le risque de voir se détériorer leurs provisions en les gardant pendant tout l'été, mais encore se voyant obligés de payer une année d'intérêt sur la somme nécessaire pour approvisionner le chantier de rations et de fourage. Un chemin remédierait à cet état de choses, et serait également avantageux au fabricant de bois, au colon et au pays en général, pour la raison toute simple qu'il augmenterait le revenu dans une proportion beaucoup plus considérable que la somme nécessaire pour le construire.

« Si le territoire du St. Maurice était établi, ses ressources ne consisteraient pas uniquement en pin, mais les colons pourraient encore tirer parti de l'épinette rouge et du bouleau noir, si abondant et d'une qualité si supérieure ; et quand le chemin des Piles sera construit, ces bois, de même que le cèdre et l'épinette, et même le bois de corde, pourront facilement s'écouler sur les marchés des Trois-Rivières et Québec.

« Ayant, conformément aux instructions, fait quelques observations générales sur la

géographie physique de la contrée, sur ses ressources et la manière la plus avantageuse de les développer, il ne me reste plus qu'à ajouter que le chemin de colonisation dont je viens de parler pourrait être fait sans difficulté, vu que le territoire est très-propre aux chemins courant nord ; les vallées, comme je l'ai déjà dit, se trouvant dans cette direction.

" Le chemin pourrait aussi être construit à bien peu de frais, comparativement parlant, vu qu'il n'y a que trois rivières quelque peu considérables, sur lesquelles il faudrait jeter des ponts : la Matawin, la Bête-Puante et la Rivière-aux-Rats.

" L'embranchement à la Rivière Vermillion serait d'une grande utilité aux fabricants de bois sur cette rivière boisée, vu qu'il leur permettrait d'expédier leurs provisions en ligne directe de la Rivière-aux-Rats, l'été, au lieu de faire un grand détour par le St. Maurice par les rapides les plus dangereux de cette rivière, au-dessus de la Tuque. Le chemin traverserait en même temps une contrée bien propre à la colonisation, et qui deviendrait, en toute probabilité, la première partie du Haut St. Maurice habitée par des hommes civilisés."

TOWNSHIP DE SPAULDING.

Ce township est situé sur le côté Est de la rivière Chaudière, à son débouché du lac Mégantic ; en profondeur il se prolonge, vers l'est, jusqu'à la ligne provinciale, et est borné d'un côté, vers le nord, par les townships de Marlow et Rixborough, et de l'autre côté, vers le sud, par le township de Ditchfield. Les six premiers rangs de Spaulding, qui ont été divisés en lots de ferme, offrent avec les six rangs arpentés dans Ditchfield, environ 70,000 acres de terre très-propre aux établissements ; la plus grande partie est très-propre à la culture, le sol étant en général formé d'une riche marne, et la surface modérément ondulante ; les terres sont couvertes de bois franc.

La colonisation de ce township et des townships adjacents va maintenant faire de rapides progrès, grâce au chemin recommandé par M. Duchesnay ; ce chemin sera bientôt ouvert à partir de sa jonction avec le chemin Lambton, et traversera les townships d'Aylmer et Gayhurst, et coupant la Chaudière dans ce township ; mais cet objet si désirable serait bien plus vite réalisé, si un bon chemin était ouvert sur la rive droite de la Chaudière, à partir du township de Jersey, en front des townships de Marlow, Rixborough, Spaulding et Ditchfield, pour rencontrer le chemin de colonisation projeté de l'intérieur de Lingwick, jusqu'à la rivière Arnold, dans le township de Weburn, qui a été récemment tracé conformément aux instructions de ce bureau ; à cet endroit il rencontrerait la ligne de communication que l'on se propose d'établir, de la ligne provinciale au terminus d'un chemin qui devra être ouvert par les autorités américaines, dans l'Etat de Newhamsphire et qui se reliera au chemin de fer de Portland et du St. Laurent, par le sud, à Québec par le chemin de Mégantic construit par le gouvernement, et à Sherbrooke et Montréal par les chemins des townships de l'ouest et de l'est.

M. l'arpenteur provincial Duchesnay, qui a exploré le township de Spaulding, en fait le rapport suivant :—

" Le sol sur toute l'étendue du township de Spaulding est pour la plus grande partie composé de marne d'une bonne qualité ; bien que rocheuse par endroits, la terre est cependant très-propre à la culture, et peut être classée comme terre cultivable de première classe. Le bois y est aussi d'une qualité supérieure et d'une assez belle venue ; il est généralement mêlé, et consiste principalement en mérisier, érable, épinette rouge, cèdre, sapin (*balsam*) et pin.

" Tout le township est bien sillonné de cours-d'eau dont quelques-uns sont d'une grande étendue et offrent d'excellents emplacements de moulins ainsi que des pouvoirs d'eau ; je puis, entr'autres, mentionner le Nebnellis et Kolomleis (noms que leur ont donné les Sauvages). La rivière Chaudière elle-même est un cours-d'eau très-rapide, n'ayant pas

à l'eau basse plus que deux pieds de profondeur ; sa largeur moyenne est d'environ deux chaînes, mais le printemps, les inondations en font une rivière très-large.

« Les bords sont, en beaucoup d'endroits, plus ou moins accidentés, mais en d'autres endroits l'on rencontre de magnifique plaines de terres arables qui se prolongent jusque sur la rive.

« Je désire observer ici, au sujet de la colonisation de cette contrée, que la construction d'un chemin à partir d'Aylmer, traversant Gayhurst, jusqu'à la rivière Chaudière, dans les environs de la décharge du lac Drolet, serait d'une très-grande utilité, et qu'elle est demandée par les colons de la localité qui, à l'heure qu'il est, sont occupés à préparer une pétition pour l'obtenir.

« Il existe actuellement un chemin raboteux pour transporter le bois qui suit le cours de la rivière Chaudière ; ce chemin traverse de Gayhurst à Spaulding, vers le lot 27, et de là continue le long de la rivière jusqu'au lac Mégantic.

TOWNSHIP DE TOURELLE.

Ce township est situé dans le comté de Gaspé, est borné au sud-ouest par le St. Laurent, la seigneurie de Ste.-Anne-des-Monts, et en arrière de cette seigneurie par le township de Cap Chatte, à sa profondeur, et au nord-est par les terres publiques vagues et non arpentées—en en exceptant toutefois le rang de front récemment divisé en lots de ferme, sur le St. Laurent, et le rang du chemin tracé à partir de Ste.-Anne-des-Monts, vers l'est, traversant les townships de Christie et Duchesnay que l'on se propose d'établir, jusqu'à la Rivière-au-Renard, par M. l'arpenteur provincial Baillargé, d'après les instructions du département des travaux publics et de ce département. Les quatre premiers rangs du township de Tourelle ont été divisés en lots de ferme ; la plus grande partie du premier rang est déjà établie et occupée, en partie par des *squatters*, et en partie par des individus qui sont les représentants des propriétaires de réclamations réglées sous l'autorité de l'acte pour venir au secours des habitants de Gaspé (15 Geo. 3) ; les autres rangs arpentés, bien que montagneux et accidentés sur la surface, contiennent de très bonnes terres propres aux établissements, qui ne tarderont pas à être vendues dès que le chemin du golfe aura été construit, comme le fait bien voir M. l'arpenteur provincial Roy, dans son rapport détaillé ;—

« Toutes les terres sur le premier rang de la seigneurie de Ste. Anne et des Blocs A. et B. sont en état de culture sur une profondeur moyenne d'environ 60 chaînes. Outre la grande rivière Ste. Anne, il se trouve sur ce terrain deux pouvoirs-d'eau considérables : la petite rivière Ste. Anne et le ruisseau Patate. Sur la petite rivière Ste. Anne, à environ 10 chaînes du fleuve, sont deux superbes moulins, propriété de J. B. Sasseville : un moulin à farine et un moulin à scie. Le moulin à scie est surtout d'un fini supérieur. La petite rivière Ste. Anne a été très-longtemps exploitée pour le commerce de bois ; on y faisait autrefois une quantité considérable de madriers, mais depuis 4 ou 5 ans il ne se fait que très-peu de bois dans la localité, et ce genre d'industrie est presque totalement abandonné. On voit encore sur le ruisseau Patate les bâtisses d'un ancien moulin à scie, et celles d'un moulin à farine. Ces établissements, propriété de Jean LeBoutillier, écuier, sont aujourd'hui abandonnés et à l'état de ruine."

M. Roy dit aussi du township de Tourelle :

« Le nom de ce township, qui est aussi celui qui désignait cette localité avant que l'arpentage en fut ordonné, est dû à l'existence de deux blocs de pierre que l'on rencontre sur le bord de la mer à une distance d'environ trois milles l'un de l'autre. Le premier de ces blocs, qui est aussi le plus considérable, est situé sur le rivage, à cet endroit désigné sur le plan du township Tourelle. C'est un rocher de forme quadrangulaire, ayant une base d'environ 20 pieds de diamètre, et s'élevant ainsi à une hauteur de 40 à 50 pieds. Ce rocher est parfaitement isolé sur un rivage un peu rocailleux et quelquefois même dans les hautes marées il se trouve distancé sur le rivage par une étendue d'eau de plusieurs pieds de largeur.

" L'autre de ces blocs, connu sous le nom de Petite Tourelle, et situé au nord-est du premier, est de forme triangulaire, et s'élève en se rétrécissant à une hauteur d'environ 30 pieds. Ce dernier fait partie, par sa base, des caps bordant le fleuve, et où, à distance, il fait parfaitement l'effet de la cheminée restée debout après l'incendie d'un bâtiment.

" Le rivage sur le front du township Tourelle est généralement rocheux. De temps en temps, on rencontre de petites anses de sable qui offrent d'assez bon refuges pour les berges, à haute marée. Dans le cours de l'été dernier, plusieurs de ces anses ont été fréquentées par des pêcheurs venant de Ste. Anne et du Cap Chat, qui s'y sont cantonnés pour faire la pêche, car ces parages sont surtout réputés pour la pêche au maquereau.

" Dans la partie Est du township Tourelle est le ruisseau Castor, pouvoir-d'eau considérable, arrivant à la mer par une chute d'environ 20 pieds de hauteur. Les côtes bordant ce ruisseau sont très-élevées et d'un accès difficile sur les 4 premiers rangs du township, mais elles s'abaissent ensuite très-sensiblement et finissent par disparaître entièrement en avançant vers l'intérieur.

" Les terres de la partie S. O. du township Tourelle, c'est-à-dire cette partie de terrain s'étendant depuis la ligne centrale jusqu'à la ligne N. E. du township de Cap-Chat, peuvent être considérées comme offrant de grands avantages à la colonisation. Le sol, d'excellente terre jaune, présente partout une culture facile. Il y a peu de ces ruisseaux dont la coupe soit un obstacle réel aux communications et à la culture. De plus, il existe actuellement le long de la rivière Ste. Anne, un chemin qui se prolonge jusqu'à 3 ou 4 lieues dans les terres. Ce chemin n'est encore practicable que l'hiver, mais à très-peu de frais on pourrait le rendre fort practicable en été. Un semblable chemin existe le long du ruisseau Patate, mais celui-ci ne se prolonge qu'à quatorze milles dans les terres. En revanche, près de la moitié est déjà très passable en toute saison. Je me permettrai d'attirer spécialement l'attention des défricheurs sur les quelques lots qui sont encore vacants le long du ruisseau Patate, et aussi sur cette partie du township s'étendant depuis le dit ruisseau Patate jusqu'à la ligne centrale. Plusieurs lots du 2me rang, et un bon nombre sur le 3me, sont en voie de défrichement, car la qualité du sol, la facilité des communications et aussi la proximité d'un centre comme celui de Ste. Anne, où l'on jouit de toutes les améliorations telles qu'église, bureau de poste, bureau d'enregistrement, etc., etc., sont des avantages si réels et qu'il est si rare de rencontrer dans un canton qui commence, qu'il suffit de les noter en passant pour en faire connaître toute l'importance.

" La partie nord-est du township, c'est-à-dire cette partie s'étendant depuis la ligne centrale jusqu'à la ligne nord-est, présente au regard un aspect un peu différent. Si l'on s'arrête à considérer la hauteur des côtes et à juger l'intérieur d'après les difficultés qui se rencontrent dans la partie voisine de la mer, on est tout naturellement porté à croire que cette localité est destinée à rester longtemps encore sauvage et inculte. Il est vrai que sur les lots du 1er rang, à quelques exceptions près, une profondeur moyenne de 25 à 30 chaînes ne pourra guère être utile qu'aux personnes qui s'y fixeront dans le but de se livrer exclusivement à la pêche, mais ce premier obstacle une fois retranché, le pays change d'aspect, les difficultés s'applanissent. Il se rencontre encore, il est vrai, quelques accidents de terrain formés de loin en loin par le cours de quelques ruissaux, même parfois des côtes difficiles, mais rien au moins de ces caps ou côtes escarpées, tels qu'on en voit sur le 1er rang dans le voisinage de la mer. J'excepterai cependant la coupe formée par le ruisseau Castor, qui, au fleuve comme dans l'intérieur, jusque vers le milieu du 5e rang, présente des difficultés qui, à mon avis, ne seront que difficilement surmontées. La colonisation progresserait probablement lentement dans cette localité si les gens y étaient laissés à leurs propres ressources. Mais ce chemin que le gouvernement est aujourd'hui en voie de faire construire de Ste. Anne jusqu'à la Rivière-au-Renard, ne manquera pas de donner un encouragement tel, qu'avant longtemps on recevra, là comme en plusieurs endroits sur la côte de Gaspé, la suite non interrompue de nombreux et bons établissements.

" Je n'ai pas rencontré dans l'intérieur du township Tourelle une continuité de terrain non accidenté, tel qu'il s'en trouve, par exemple, dans l'intérieur des townships de Charlesbourg et Dalibaire, que je parcourais en 1859 ; mais le terrain, pour n'être pas d'un accès et d'une culture aussi faciles, ne m'en paraît pas moins aussi avantageux. Vers le milieu de ce township, à une distance d'environ 7 milles du fleuve, existe un lac que j'ai cru pouvoir estimer à une cinquantaine d'acres superficiels. Ces données ne sont qu'approximatives, car je n'ai vu ce lac qu'à une distance d'environ 6 milles ; je traçais alors

le cordon en profondeur. Dans le milieu du lac est une petite île. Un chasseur, que j'ai rencontré depuis, m'a dit que ce lac se nommait le lac à l'Ilet, et que lui-même y avait pris beaucoup de truites. Dans le tracé du cordon en profondeur du township Tourelle, outre divers petits ruisseaux, je dois noter l'intersection de deux rivières. La plus petite de ces rivières, qui se trouve au milieu du 3e mille, mesure 85 mailles de largeur et cours sur un terrein plat dans la direction du nord au sud. L'autre, mesurant 1 chaîne 5 mailles de largeur, se trouve sur le commencement du 7e mille. Cette rivière, que l'on m'a dit être un bras de la grande rivière Ste. Anne, coule de l'ouest à l'est et se fraye un chemin à travers les monts Chic-Chacks. A un mille environ au nord du cordon en profondeur, cette rivière semble couler sur un terrain plan ; de là les côtes formées par son cours s'élèvent progressivement dans la direction est ; à cet endroit où il y a intersection avec le cordon en profondeur, elles ont déjà atteint une hauteur d'environ 1500 pieds.

" Les espèces de bois qui dominent dans le township Tourelle, sont : le sapin, le bouleau, le mérisier, l'épinette, le cèdre ; on y rencontre de l'érable, mais en petite quantité. La seule érablière qui se trouve digne de mention se trouve dans les environs de la ligne de du côté nord-est du ruisseau Patate. Nous avons rencontré là 4 ou 5 cabanes, où on fait le sucre au printemps. Les cèdrières sont en assez petit nombre, mais le cèdre y est de bonne grosseur et de qualité supérieure. Les plus considérables de ces cèdrières sont sur le parcours de la Rivière-Ste.-Anne et du Ruisseau-Patate. Nous avons rencontré un grand nombre de souches de pin dans cette partie du township, s'étendant depuis le Ruisseau-Patate jusqu'à la Rivière-Ste.-Anne ; mais je ne me rappelle pas y avoir vu un seul de ces arbres debout."

" Le sol est pour la majeure partie de terre jaune et de terre sablonneuse ; sur le parcours de la petite Rivière-Ste.-Anne, on trouve des terrains argileux et de marne jaune ; mais ces terrains ne sont jamais de grande étendue. Les terrains de même espèce qui se rencontrent dans les autres parties du township occupent toujours si peu d'espace et ont si peu de suite, qu'il est inutile de les mentionner."

" En résumé, je me permettrai d'ajouter que, de tous les townships offerts à la colonisation, il en est peu de plus propre à attirer l'attention que le township Tourelle. Ce township a bien, il est vrai, le désavantage d'une culture rendue, en quelques endroits, difficile par l'aspérité des côtes et des coupes de ruisseaux, mais en général le sol y sera fertile. En outre, les colons trouveront ici les ressources d'une pêche inépuisable en poissons de toute espèce, et aussi des communications faciles pour le transport et l'échange de leurs produits : Ste. Anne, d'abord, par l'établissement de premier ordre qu'y maintient Jean LeBoutillier, écuier, offre un marché excellent. Deplus, le bassin de la grande rivière Ste. Anne, qui offre un port sûr, est fréquenté pendant toute l'année par des goëlettes qui voyagent entre Québec et Gaspé. Il sera peut-être bon d'ajouter que le township de Tourelle forme partie du Port franc de Gaspé, et qu'avec le township de Cap-Chat, il en est la limite sud-ouest."

TOWNSHIP DE DAAQUAM.

Ce township est situé dans la vallée de la Rivière-St.-Jean, en haut, dans le comté de Bellechasse, et est borné au sud-est par cette rivière, où il forme partie de la frontière sud de la Province en vertu du traité d'Ashburton, et au nord-ouest par la Rivière-Daaquam, ou Mettawaquam ; d'un côté, au nord-est, par le township de Panet, et de l'autre, au nord-ouest, par le township récemment arpenté de Langevin. C'est le township le plus au sud des townships traversés par la ligne projetée de chemin, divergeant d'angles droits du chemin Taché, dans le township de Mailloux ; ce chemin une fois achevé jusqu'au point indiqué, servira beaucoup à offrir un vaste champ à la colonisation. M. l'arpenteur provincial Casgrain donne un compte-rendu favorable du sol et du bois de ce territoire dans son rapport sur l'arpentage de la partie arable dû township :

" Avant de terminer mon rapport, je dois déclarer qu'en combinant toutes mes observation sur la nature du sol et ses accidents dans le cours de mon exploration du township Daaquam, j'ai trouvé, en somme, les terres de ce township très-favorables à la culture, et

offrant aux colons qui voudront les défricher les plus belles garanties de succès. Ce qui contribue le plus à m'inspirer cette confiance, c'est le fait si rare et si remarquable que ce territoire est partout extrêmement plan et généralement peu rocheux, avantage qui assure aux défricheurs les plus grandes facilités pour l'ouverture des voies de communications. Les seules difficultés à surmonter dans la colonisation de ce township consistent dans l'existence de quelques savanes çà et là, mais ces difficultés ne sont rien en comparaison de celles causées par les inégalités du sol, et j'ai le plus ferme espoir que, avant peu, un avenir brillant se prépare pour la vallée située entre la Rivière-Daaquam et la Rivière-St.-Jean.

TOWSHIPS DE ROLETTE ET PANET.

Ces towships, situés dans le comté de Montmagny, sont limitrophes le long de leurs limites sud-est et nord-ouest, et occupent le plateau à l'embouchure du bras nord-ouest de la Rivière-St.-Jean, et ceux de la Rivière-du-Sud. Le premier de ces townships est borné par le township de Montminy, traversé par le chemin Taché; le second s'étend dans la direction sud-est jusqu'à la frontière de la province; les limites sud-ouest des deux townships formant partie de la ligne qui sépare les comtés de Montmagny et Bellechasse, et la limite nord-est formant la limite sud-est du township de Talon.

Un chemin praticable, appelé "chemin des Anglais," coupe ces townships; ce chemin fut ouvert par des partis d'explorateurs anglais et américains chargés de vérifier la ligne frontière aux termes du traité de Washington, dans le but unique de transporter par cette ligne de communication les provisions achetées dans les anciennes paroisses sur le St. Laurent; depuis, il a servi au transport du bois, et en y faisant quelques améliorations, il pourrait devenir très-utile aux premiers colons de ces townships, jusqu'à ce que ce territoire soit entièrement établi.

Le rapport de M. l'arpenteur provincial Têtu fait voir jusqu'à quel point la terre y est propre à la culture:

"Ce qui frappe au premier abord dans ces townships, c'est la bonne qualité de la terre, qui se trouve partout si uniforme, sur toute la superficie de ces deux townships. A perte de vue se développent de vastes plaines qui sont interrompues de quelques rochers très-rares, et qui ne servent, pour ainsi dire, qu'à relever cette immense plaine. La Rivière-Daaquam, qui traverse le township Panet dans toute sa largeur, arrose les deux rangs les plus fertiles de ce township. En approchant de la frontière, le terrain devient un peu médiocre, ce qui est dû aux savanes, qui, n'étant pas très-étendues, sont cependant assez nombreuses; encore, quand la colonisation se sera portée vers cette partie du comté, trouvera-t-on des moyens très-faciles d'assécher ces savanes et de les faire produire autant que les meilleures parties du township Panet; car il faut bien remarquer que le sous-sol de ces savanes étant d'argile, (terre glaise,) surmonté d'une épaisse couche de detritus végétal, cette partie ne manquera pas de devenir très-fertile aussitôt que les travaux d'assolement auront été commencés. Ces travaux seront beaucoup facilités par les ruisseaux qui sillonnent en tous sens cette partie du township et qui se jettent les uns dans la Rivière-Daaquam, les autres au sud de la ligne frontière.

"En général, le sol de ces deux townships est graveleux et sablonneux, mais on rencontre beaucoup de terrain argileux et très-propre à la culture. On trouve aussi de la terre jaune, grise et noire, mais en moindre quantité, quoique de bonne qualité et toute très-propre à la culture.

"Le bois est généralement aussi beau qu'on peut s'attendre de le trouver sur une terre aussi fertile, et qui ne demande qu'un peu d'ouvrage pour devenir cultivable, car le bois est généralement assez rare. Celui qui domine est l'érable, l'épinette, le pin, le cèdre et le mérisier, tout bois d'excellente qualité.

"J'ai la ferme conviction qu'aussitôt la subdivision de ce township terminée, l'on verra

les colons s'y jeter en foule ; il y a déjà une bonne route de chântier qui y conduit ; elle est communément connue sous le nom de chemin des Anglais, qui l'avaient assez bien faite pour pouvoir charroyer des provisions durant l'été. Elle traverse une partie de Polette et coupe la ligne provinciale un peu à l'est de la ligne nord-est du township Panet ; ils s'en servirent tout le temps que durèrent les chantiers ; mais depuis que le commerce de bois est fini dans cette partie, la route a été peu fréquentée ; définitivement, elle est abandonnée Très-peu de frais pourraient la mettre en bon état ; il ne s'agirait que relever les arbres qui sont tombés sur le chemin, et le redresser un peu, quoique généralement il soit assez droit. Très-peu d'argent en ferait un des plus beaux chemins de colonisation et un des plus fréquentés. Cette partie du comté ressemble beaucoup au terrain des townships de l'ouest, et est au moins aussi bonne."

TOWNSHIPS DE GARNEAU, CASGRAIN ET LAFONTAINE.

Les deux premiers de ces townships sont situés au sud-ouest, et le dernier au nord-est, au rang du chemin Elgin, dans le comté de l'Islet.

Le reste des terres non arpentées dans les townships plus haut nommés, a été divisé en lots de ferme dans le but d'élargir le champ de la colonisation, en conséquence de la vente rapide des terres placées des deux côtés du chemin Elgin, achetées par les cultivateurs entreprenants des anciennes paroisses des seigneuries qui bordent le St. Laurent ; l'ouverture du chemin Taché, qui traverse les townships de Garneau et Lafontaine et coupe le chemin Elgin, contribuera beaucoup à activer l'établissement de ces terres publiques.

Description des terres divisées en lots de ferme, dans le township de Garneau :

" Les cinq derniers rangs du township de Garneau, maintenant arpentés, donnent une superficie de vingt-deux milles acres de terre en partie bien propice à la colonisation, offrant une surface généralement unie et boisée le plus souvent de bois franc mêlé ; on y rencontre plus de roches que dans le township Casgrain."

Description des terres arpentées dans le township de Casgrain :

" Les cinq derniers rangs du township Casgrain, qui forment une superficie de 20,226 acres, sont généralement moins rocailleux que ceux du township Garneau ; ils sont en partie boisés en érablière, offrant un sol généralement sablonneux et de bonne qualité. Ce township est sillonné en tous sens par de puissantes et nombreuses rivières, sur lesquelles on pourrait facilement faire de nombreux moulins de toute sorte."

Description des terres arpentées dans le township de Lafontaine :

" Il se rencontre, en différents endroits, sur ces terrains, des prairies faites par les castors il y a un bon nombre d'années, qui seront d'un grand avantage pour les colons, par la facilité qu'ils auront de se procurer du foin qui, quoique d'une qualité assez inférieure, n'en sera pas moins utile pour les aider à hiverner leurs bestiaux, les premières années qu'ils occuperont leurs lots, en attendant qu'ils puissent en récolter de meilleur. Il y a aussi, sur quelques lots, des érablières dont plusieurs sont déjà occupées par des personnes qui y ont fait du sucre depuis deux ou trois ans ; les érablières seront un autre avantage pour les colons qui se trouveront à avoir ces lots, leur donnant occasion de gagner quelqu'argent en les exploitant dans une saison où il ne leur serait pas possible de rien faire pour avancer les travaux de leurs terres.

" On est surpris en voyant ces belles terres, qui sont pour ainsi dire à la porte de nos cultivateurs établis dans les paroisses situées le long du fleuve St. Laurent, qu'elles ne soient pas établies depuis de longues années, pendant que nos jeunes gens les plus vigoureux de nos campagnes s'éloignaient pour aller vivre au jour le jour chez des étrangers. Une des raisons premières, et qui en a certainement retardé l'ouverture, a été les mauvais rapports que faisaient les chasseurs, pour une raison ou pour une autre, contre ces terres, disant qu'elles n'étaient que des savanes et des rochers entièrement incultes, qu'il ne fallait pas songer à établir ; rapports que confirmait l'apparence par une lisière de un à un mille et demi en arrière des seigneuries, qui est telle que ces chasseurs représentaient le reste ; ensuite le manque complet de chemin pour parvenir à ces terres, et en dernier lieu l'incer-

titude de savoir où passerait la ligne de séparation entre cette province et les Etats-Unis, ces derniers prétendant, avant qu'elle fut tirée, que toutes les terres arrosées par les cours d'eau qui se déchargent dans la Rivière-St-Jean leur appartenaient, enlevant par là tout le township Dionne, et plus de la moitié de celui de Lafontaine, qui en sont à peu près une des meilleures parties.

" Mais, à présent que ces terres ont un bon commencement d'établissement, il faut espérer qu'elles vont s'ouvrir promptement, en donnant le moyen à une population industrieuse de se pourvoir d'une honnête aisance, tout en empêchant aussi, par la suite, nos jeunes gens d'aller ailleurs pour n'y rencontrer que déception."

TOWNSHIP D'ARMAND.

Ce township est situé dans le comté de Témiscouata, et comprend, en front, toute la partie de la nouvelle ligne du chemin de Témiscouata, construit sous la surintendance du département des travaux publics, à partir de la profondeur du township de Withworth à aller à la profondeur de la seigneurie du lac Témiscouata et Madawaska.

La ligne du chemin Taché, telle qu'actuellement tracée, traverse diagonalement la partie ouest de ce township jusqu'à sa jonction avec le chemin Témiscouata, aux fourches de la Rivière St. François ; mais une ligne de communication plus centrale et beaucoup plus avantageuse passant de ce township au township de Demers, et de là dans une direction nord-est, coupant le territoire si bien connu sous le nom de "Fond d'Ormes," baigné avec la Rivière-Rimouski jusqu'à sa jonction avec le chemin Kempt, actuellement exploré par J. B. Lepage, écr., ouvrirait un champ beaucoup plus vaste à la colonisation à l'embouchure des rivières Ristigouche et St. Jean. Cette étendue de terre forme un immense plateau borné au nord par les rivières Métis et Rimouski ; les hauteurs sont couvertes de bois franc.

La ligne actuelle du chemin Taché continuerait toujours d'être utile à l'établissement des terres qui la bordent, sans compter l'avantage de sa proximité du St. Laurent.

Description que donne M. l'arpenteur provincial Doucet des terres dont il est question ci-haut :—

" Les terres, le long de ce chemin, sont généralement bonnes, bien que rocheuses par endroits, mais il s'y trouve des places où il n'y a pas de roches. Peu de terres ont été achetées ici, mais à partir de la rivière de la Petite-Fourche, elles sont presque toutes vendues ; ces dernières sont aussi d'une bien meilleure qualité."

TOWNSHIP DE MANN

Les terres divisées en lots de ferme dans ce township, dans le comté de Bonaventure, comme le fait voir le rapport de 1861, sont situées en arrière du rang de la Pointe-au-Chêne et des terres vendues sur la Rivière du Loup, et à l'est du territoire réservé pour les sauvages Micmacs de Ristigouche. Elles sont bornées à l'est par la seigneurie de Shoolbred et le township de Nouvelle, et au nord par le reste du township.

L'excellente qualité du sol dans ce township, ses bois magnifiques, et la belle apparence des terres, ne sauraient manquer d'attirer les émigrants, surtout les Acadiens de la Nouvelle Ecosse et de l'Isle du Prince Edouard.

Le rapport de M. Legendre donne une description très encourageante de l'étendue de terre arpentée :—

" Tout le terrain que je rencontre, en prolongeant cette ligne, est tellement bon et si propre à la culture, qu'il a été pris au fur et à mesure que je l'arpentais ; j'étais accompagné par un grand nombre de jeunes forts à bras qui ne se contentaient non seulement de marquer leurs lots, mais qui actuellement abattaient les arbres et défrichaient le terrain pendant que j'ouvrais la ligne.

" Ce terrain est parfaitement uni et boisé de très-gros mérisiers et érables ; il s'étend vers l'est je ne sais jusqu'où, car la Petite-Rivière, à une distance de 14 à 15 chaînes à l'est de sa jonction avec ma ligne, vient du nord, et c'est du côté Est que ce terrain si uni et si bon m'a paru alors s'étendre.

" Ayant depuis prolongé l'arrière ligne du rang Est de la Rivière-du-Loup jusqu'au septième rang, j'ai pu me convaincre que le terrain déjà mentionné s'étendait à l'est ; je le rencontrai sur la partie nord du 5e mille et sur le 6e, et de là, si je puis en juger par l'apparence, je crois qu'il ne se termine qu'à la vallée formée par la rivière Escuminac.

" Tout le terrain qui se trouve compris entre le Ruisseau Busteed et l'arrière ligne du rang Est de la Rivière-du-Loup, est de la meilleure qualité, et quoiqu'il se trouve très élevé, il est cependant uni et l'accès en est très-facile ; l'abondance relative du bois est le mérisier d'une grosseur énorme et très-sain.

" La grande vallée du Ruisseau Busteed est boisée de pins dont le plus grand nombre m'a paru sain. Ce ruisseau ne s'étend, à ce que j'en suis informé, que vers le quatrième rang d'où il origine.

" Je me suis rendu au poteau entre les 4e et 5e rangs, sur le rang Est de la Rivière-du-Loup, et j'ai prolongé cette ligne jusqu'à sa jonction avec la ligne ouest du township Nouvelle ; le sol que j'ai rencontré le long de cette ligne est encore préférable à celui des rangs déjà parcourus, et pour en donner une idée, je dirai qu'il est comparable à celui du Matapédia.

" Le bois dominant est le même que plus bas, c'est-à-dire le mérisier et l'érable, et à l'exception de la côte qui se trouve à descendre au point de départ, le terrain jusqu'au ruisseau Harrison est uni. Cette côte est la dernière dans ce rang que je dois rencontrer, vu que la branche Est de la Rivière du Loup et le ruisseau Busteed prennent leur origine vers le milieu du dit 4e rang, dans une épinettière, et que de là les montagnes disparaissent.

" L'accès pour se rendre dans aucun des rangs de ce township est d'autant plus facile qu'il se trouve actuellement des chemins à billots le long de ces différentes branches de ruisseaux, qui s'étendent jusqu'à la Rivière Escuminac, et une fois à la tête des ruisseaux susdits, il n'y a pas de choix à faire pour les chemins, vu que le terrain est le même partout.

" La vallée du ruisseau Harrison dans ce rang est plus large et moins profonde qu'elle ne l'est dans les rangs déjà tracés, et la terre dans cette vallée est bonne au suprême degré ; le bois qui y croît est d'une grosseur énorme ; l'on y rencontre par exemple des frênes égaux en grosseur aux pins ; le bois dominant est l'orme, le frêne et le merisier. Cette vallée m'a paru s'élargir dans l'intérieur, et je ne doute point que dans les rangs adjacents je la trouve encore préférable, non par la qualité du sol—car il est impossible d'en rencontrer de meilleur—mais par sa plus grande étendue sans côtes. Ce ruisseau fournit un volume d'eau considérable, et des moulins peuvent être mis en opération partout le long.

" Plus j'avance dans l'intérieur, plus je trouve le sol préférable, et je suis informé par des gens dignes de foi, qu'il y a de beau terrain et de la même qualité jusqu'à la Rivière Escuminac, dans l'intérieur. J'ai pu d'ailleurs en juger, non seulement par l'apparence de celui que je laissai entre les 6e et 7e rangs, lorsque je prolongeais l'arrière ligne de la Rivière-du-Loup, rang Est, mais encore par l'avantage que j'avais à voir du sommet de la montagne entre les 3e et 4e rangs, dans l'intérieur du township. J'observai alors de cette place qu'il se trouvait une rangée de montagnes qui s'étendaient du sud-est vers le nord-ouest, à plusieurs milles d'où je me trouvais, et que de ces montagnes vers le lieu d'observation, le terrain inclinait graduellement ; j'ai par là raison de croire que ces montagnes séparent la rivière Escuminac au nord et laissent une très-grande étendue de terrain propre à des établissements immédiats de ce côté-ci vers le sud-ouest."

———

Rapport de M. l'arpenteur provincial Duval sur l'exploration du chemin à l'Anse-à-Gilles:

" Quant à la qualité de la terre partant du 5me mille jusqu'au 9me, le long de ce chemin, elle est médiocre. Quant à la partie supérieure, c'est-à-dire celle qui se prolonge jusqu'au chemin Taché, elle est très-propice à la culture; le sol n'est pas pierreux et me paraît très-riche. Les profondeurs sur les 5me et 6me rangs que j'ai tirés, se composent d'une grande et belle érablière, sur laquelle on a établi plusieurs sucreries ; le sol sur ces deux concessions est très-riche ; on n'y voit point de roches ni de côtes, en sorte que tout est à l'avantage des colons. Je ne crains pas de dire que c'est la plus belle et la plus grande étendue de terrain que j'ai parcourue jusqu'ici ; elle est, sous tous les rapports, avantageuse à ouvrir.

" Je n'ai aucun doute qu'une fois ces terrains connus, il ne manqueront point d'être appréciés par une foule de colons qui se livreront avec zèle et empressement à leur défrichement, et en retireront un grand profit. Dès que la route sera ouverte à une assez grande distance, il est certain que la colonisation progressera dans le township Patton.

" Les moyens de communication sur ce territoire seront des plus faciles, car on n'y aperçoit aucune côte remarquable ; cependant, il y a quelques élévations qui ne sont point désagréables ; car sur le sommet de ces petites éminences, l'œil contemple avec plaisir cette vaste étendue de terrain qui nous enveloppe et qui nous remplit d'admiration envers l'auteur de tant de merveilles. Le bois, en général, est long et gros ; on y remarque quelques cèdrières mêlées de grandes et belles épinettes."

Rapport de l'arpenteur provincial Têtu sur l'arpentage des terres sur le chemin Arago :

" Dans les parties des townships Lessard et Beaubien, que j'ai arpentées, on y rencontre quelques endroits d'un sol rocheux, mais cela ne sera pas un obstacle à l'établissement de la presque totalité de ces lots, dont le terrain est, en général, propre à la colonisation. La qualité dominante du bois, dans ces deux townships, est la cèdre, sapin, bouleau, aulne, épinette; il y a peu de pin de forte dimension dans le voisinage immédiat de la ligne de chemin ; mais la certitude qu'il existe encore du bois de construction dans le township Lessard, c'est que, dans le mois de novembre dernier, on y a établi un chantier pour la coupe de 6,000 billots, que l'on transporte au Bras-d'Apic. Toute la partie d'Arago est propre à la culture ; l'espèce de bois que l'on y voit est l'épinette, le bouleau, le merisier et principalement l'érable ; le fait est que, dans ce seul township, le nombre de sucreries exploitées l'hiver dernier a été de plus de soixante.

" La ligne de chemin Arago est déjà d'un grand avantage comme chemin de raquette pour les personnes qui font du sucre dans ce township."

Rapport de M. l'arpenteur provincial Blaiklock sur l'exploration d'un chemin du bassin de Gaspé à Port Daniel, dans le district de Gaspé :—

" Bien que mes explorations aient manqué d'atteindre le but énoncé dans mes instructions, c'est-à-dire, ouvrir à la colonisation la contrée en arrière des terres arpentées dans cette région, néanmoins, je suis d'avis qu'il pourrait être tracé un bon chemin, qui, passant par les rangs en arrière des townships d'York, Douglass, Malbaie et Percé, atteindrait le bord de la mer près de la seigneurie de la Grande Rivière et offrirait aux colons une vaste étendue des terres vagues de la couronne. Cette route raccourcirait la distance à la Baie-des-Chaleurs d'environ treize milles, et aurait de trente-deux à trente-trois milles de longueur; il mettrait en même temps un terme aux dangers et aux délais fréquents causés par la traversée du Barachois, de Malbaie et Douglasstown, où après les grandes tempêtes, la mer vient se briser avec grande violence sur les battures à l'embouchure de ces rivières, sans compter que la glace qui flotte le printemps retarde très souvent le transport des malles et des voyageurs.

" A part cette ligne, grand nombre d'autres embranchements moins considérables pourraient être ouverts avec avantage, et activeraient beaucoup d'établissements de ce territoire. Par exemple, un chemin qui serait établi jusqu'à la rivière St. Jean, et qui se relierait au village de Douglasstown, ouvrirait deux rangs presque tout à travers le township d'York, où la terre est d'excellente qualité ; en continuant le chemin jusqu'au barachoi de Malbaie et de là le long de la rivière, l'on ne tarderait pas à voir s'établir cette magnifique étendue

de terre qui borde ce cours d'eau. Les rivières York et Dartmouth, dans les vallées desquelles il y a des terres très belles et très propres à l'agriculture, pourraient aussi par ce moyen devenir accessibles au colon. De fait, si l'intérieur des terres se colonise, ce sera par l'établissement progressif de ces cours d'eau.

« Je ne puis terminer ce rapport sans parler de l'impulsion qu'a reçue l'agriculture dans ce pays, depuis les quelques années que je suis ses progrès avec l'œil de l'observateur, la récolte des céréales et des végétaux devient de plus en plus grande, et le système de culture se perfectionne.

« L'octroi de patentes et la mise en vente des terres de la couronne a aussi donné un nouvel essor à l'agriculture, d'autant plus grand que les occupants ont déjà obtenu, ou sont sur le point d'obtenir des titres de propriétés qu'ils cultivent, et qu'ils se voient ainsi maintenus dans leur possession, garantie qui leur manquait depuis bien des années. Cela permettra aussi aux personnes qui désirent placer leurs capitaux en biens-fonds dans ce pays, de faire ces opérations avec beaucoup plus de sûreté qu'autrefois."

Rapport de M. l'arpenteur provincial Blaiklock sur l'exploration d'un chemin à partir de LaTuque, sur le St. Maurice, à aller au lac St. Jean, Saguenay :—

« La contrée qui se trouve entre la rivière St. Maurice et le lac St. Jean est élevée, accidentée et rocheuse, et baignée par les nombreux tributaires de ces cours d'eau qui viennent y prendre leur source ; la surface est brisée par des montagnes ondulantes comme les vagues, généralement pas très élevées, mais pleines de précipices, sans suite ni régularité. Il y a quelques chaînes de collines ou de grandes vallées, couvertes de bois mêlé épais, mais rabougri, consistant principalement en épinette noire et grise, sapin et merisier blanc ; l'on y trouve ici et là quelques bouleaux, peupliers, épinettes rouges et érables. Le sol de cette vaste région est presqu'entièrement formé de sable, approchant parfois de la marne légère, mais il est si couvert de pierres et de roches, que l'on peut renoncer à l'idée de le rendre cultivable.

« La contrée est sillonnée de petits cours d'eau, et de lacs innombrables, petits et grands, mais les vallées sont étroites et de peu d'étendue. Les rochers fixes appartiennent tous à la formation granitique, et nulle part je n'ai rencontré de trace de minéraux ou de stratification.

« Il n'y a pas de grandes pinières dans cette région, mais l'on trouve de grandes quantités de pin sur les côtes qui bordent les rivières et les lacs, surtout sur les rivières Bostonais et Croche ; une grande partie de ce bois est saine et de bonne qualité, mais, règle génerale, j'ai trouvé que le bois était plein de fentes et de nœuds, et plus propre à faire des billots de sciage que du bois équarri. Si les renseignements que j'ai recueillis sont authentiques, les terres à pin du St. Maurice se trouvent à l'ouest de cette rivière.

« L'idée partagée par certains individus qu'il existait une vallée d'une grande étendue reliant le St. Maurice au lac St. Jean était tout-à-fait erronnée ; le fait est que c'est un territoire élevé avec des chaînes de collines qui divisent les différents cours d'eau, diminuent graduellement vers la hauteur des terres, la vallée s'élevant en pente douce jusqu'au point de partage et s'abaissant de la même manière du côté opposé.

« D'après la description qui précède de la contrée située entre la rivière St. Maurice et les établissements du Haut Saguenay, l'on ne peut manquer d'observer que la nature montagneuse et accidentée du terrain, et l'aridité du sol donnent peu d'espoir de le rendre propre à la culture. Dans le cours de mon exploration j'ai trouvé d'assez bonnes terres, mais d'une étendue bien peu considérable, et si isolées qu'elles sont tout-à-fait impropres à la colonisation. La seule localité où il serait passable de former des établissements, est la vallée de la rivière Croche, où les terres d'alluvion sur les bords de ce cour d'eau offrent des avantages qui pourraient engager le colon à s'y transporter.

« M. l'arpenteur provincial Arcand, chargé spécialement d'explorer cette rivière, a sans doute fourni au département des renseignements sur ce sujet.

« En examinant le plan ci-joint, l'on verra que ma ligne d'exploration passe presque le long du point de partage, entre les eaux des rivières Croche et Bostonais, et conséquemment traverse le terrain le plus élevé du rang : il serait, en conséquence, très-difficile d'y

construire un chemin, vu que le sol aux environs y est très-accidenté; mais je pense que la chose serait possible en suivant la vallée de la Croche jusque près de la hauteur des terres, et de là en descendant la vallée de l'Ouiatchouanish qui a été explorée par M. Arcand; j'ignore si cette vallée est propre à la colonisation, n'ayant pas vu le rapport fait par ce monsieur.

" Je n'ai pas sur la dernière route, de renseignements bien positifs, n'ayant pas exploré la région située entre l'embouchure de la Croche et le grand lac Ouiatchouan; mais j'ai lieu de croire qu'elle est semblable à celle traversée par la ligne explorée.

" En résumant le but de la présente exploration, savoir, l'établissement d'un chemin entre les établissements sur le St. Maurice et ceux du Haut Saguenay, j'arrive à la conclusion que la chose n'est pas possible d'ici à quelques années au moins."

JOSEPH BOUCHETTE,
Sous-Arp. Gén.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 décembre 1861.